

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



23^{ème} Rallye Régional VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

15 et 16 NOVEMBRE 2025

Permis d'organisation

Visa **FFSA** - N° 628 en date du 22 AOÛT 2025

Visa **LIGUE** - N° 39 en date du 22 AOÛT 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 15 Septembre 2025

Ouverture des engagements : 15 Septembre 2025

Clôture des engagements : 8 Novembre 2025

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 15 Novembre 2025

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint-Junien

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 15 Novembre 2025

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Vérifications administratives : Samedi 15 Novembre 2025 de 12h45 à 17h30

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint-Junien

Vérifications techniques : Samedi 15 Novembre 2025 de 13h à 17h45

Parking du Châtelard à Saint-Junien

Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire dès le passage aux vérifications techniques)

Samedi 15 Novembre 2025 à partir de 13h15

Parking du Châtelard à Saint-Junien

Fermeture du Parc de Départ : Samedi 15 Novembre 2025 à 18h15

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 15 Novembre 2025 à 16h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint-Junien

Publication des équipages admis au départ : Samedi 15 Novembre 2025 à 19h30

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 15 Novembre 2025 à 19h30

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application **SPORTITY**

Code : RALLYEVG Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Briefing des pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} Moderne 15mn après la dernière VHC) :

Dimanche 16 Novembre 2025 à 9H

Départ de la 2^{ème} Section dans l'ordre du classement de l'ES1 pénalités non comprises

Arrivée de la 1^{ère} Voiture VHC au Parc Fermé Final à partir de 14H32

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Av Henri Barbusse à

Saint-Junien

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du Rallye : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le Podium d'arrivée : Parking du Châtelard à Saint-Junien

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile «Terre de Saint-Junien» organise les 15 et 16 Novembre 2025 en qualité d'organisateur administratif le **23ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le numéro **39** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **628** en date du **22 AOUT 2025**

Comité d'Organisation

Président : Jean BRASSEUR

Membres : David AUVERT, Jérôme AUVRAY, Josée BRASSEUR, JF DUPRE, Yves MORAND, Laurent PEYRAUD, Fabrice PLONCARD, Bernard PREVOT, Bruno ROBERT, Benoît THOUVENIN, Michel THOUVENIN

Secrétariat du Rallye, réception des engagements :

Josée BRASSEUR : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice sur Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : asaterre.stjunien@gmail.com

Permanence du Rallye : le Dimanche 16 Novembre 2025

PC Salle des Congrès à Saint-Junien 05.55.02.74.39

Organisateur technique

Nom : ASA TERRE DE ST JUNIEN

Adresse : Allée de Chambéry 8720 – Saint Brice sur Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Annie FOURCADE	Licence n°15323
	Catherine CONDEMINÉ	Licence n°56617
Directeur de Course de l'épreuve	Roger DESMOULINS	Licence n°4799
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	Jean Luc PAGE	Licence n°4727
	Jean Marie CAROF	Licence n°203852
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean Pierre RAYMOND	Licence n°12215
	Christian ISNARD	Licence n°210777
	Jean Luc RENOUE	Licence n°10314
Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Aurélien PINHO	Licence n°259271
	Alexandre BOURON	Licence n°329549
	Cédric DAURAT	Licence n°111570
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin chef	PROTECTION CIVILE	

Chargés des relations avec les concurrents	Jean François FOURCADE Philippe JEAN	Licence n°8460 Licence n°22816
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAUULT	Licence n°239250
Chronométrateurs	Corinne DUFAU Laurent LAPOUGE Sylvie SAGE Evelyne PEROCHE Alain SYLVAIN Benoit CHEVESSIER	Licence n°36719 Licence n°13530 Licence n°119114 Licence n°84527 Licence n°234828 Licence n°308406
Classement	CHRONOLIVE	
Speaker	Gérard COEFFE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 23ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025
- Le Championnat des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera choisie lors de la distribution du carnet d'itinéraire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **23ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 8 Novembre 2025.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **23ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin** et du **11ème Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin**, le nombre maximum d'engagés est fixé à 120 voitures maximum (Moderne et VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé dans la Zone de Boisse de Saint-Junien.

Installation possible à partir du Vendredi 14 Novembre 18h.

Aucun piquetage ne sera autorisé.

Le Plan du Parc d'Assistance sera indiqué sur SPORTITY code RALLYEVG

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 23ème Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin représente un parcours de 94.6km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.90km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3 CHAILLAC-SAILLAT 5.45 km

ES 2-4 ROCHECHOUART- ST AUVENT 14.5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 15 Novembre 2025 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. L'ordre de départ de la 2ème section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 « Chaillac-Saillat »

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le 16 Novembre à la Salle des Congrès, Avenue du Châtelard à Saint-Junien.

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème
Prime uniquement à la Classe				
1 et 2 partants	140			
3 et 4 partants	180			
5 et 6 partants	200	100		
7 à 10 partants	240	120	80	
Plus de 10 partants	280	140	100	50

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T.

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (seule la plus avantageuse sera prise en compte).

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants supérieur à 80 « Moderne »

Si le nombre de partants est inférieur à 80, les primes seront calculées au prorata du nombre de partants (Ex : 79 partants, 79% de la prime)

Si le nombre de partants est inférieur à 60, il n'y aura pas de primes.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2026 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.